



48^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Compte rendu oral de la Haute-Commissaire concernant les Philippines

Genève, le 7 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour son compte rendu oral sur la mise en œuvre de la résolution 45/33 concernant la situation aux Philippines.

La Suisse salue le lancement du Programme commun qui vise une approche innovante de collaboration entre les Philippines et les Nations Unies. L'accord formel de collaboration couvrant les années 2021 à 2024 n'a été que récemment signé. Le rapport oral examine néanmoins le travail effectué depuis l'adoption de la résolution 45/33, qui a constitué la réponse de ce Conseil au rapport de la Haute-Commissaire sur les violations généralisées des droits de l'homme aux Philippines ainsi qu'à l'impunité persistante.

Afin de lutter contre l'impunité qui entoure les violations des droits de l'homme liées à la prétendue « Guerre contre la drogue » aux Philippines, la Suisse appelle à un renforcement du système judiciaire. Pour atteindre l'objectif d'une politique drogues en accord avec les droits de l'homme, il est essentiel que tous les acteurs concernés - forces de l'ordre, institutions gouvernementales, société civile mais aussi les consommateurs de drogues - soient inclus dans un tel programme.

Madame la Haute-Commissaire,

La protection des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme est une priorité pour la Suisse. Que prévoit le Programme commun en la matière ?

Je vous remercie.